quête judiciaire, à mesure qu'ils parviennent à la connaissance du public.

Déjà, la petite maisonnette habitée par les époux Martin est appelée dans la région la « maison du diable. »

A vrai dire, peu de gens dans le pays connaissaient le passé de la pythonise et de son mari, et c'est avec une certaine méfiance qu'on avait accueilli leur arrivée au chemin de Monval. Cependant, lorsqu'on sut que Mme Martin était l'amie de Mme Chapuis, on tint les nouveaux venus un peu moins à l'écart. Mme Chapuis était fort estimée dans le pays, aurait en quelque sorte, servi de caution aux nouveaux venus.

Nouvel interrogatoire

Versailles, 6 janvier. — M. Mangin-Bosquel, juge d'instruction, a fait envoyer hier à l'expertise les drogues saisies au domicile de la femme Martin. Il a procédé à un nouvel interrogatoire d'Yvonne Chevalier, la bonne de Mme Chappuis ; elle a renouvelé devant lui ses premières déclarations.

A la suite de cet interrogatoire, le magistrat a fait procéder à de nouvelles perquisitions au domicile de Mme Chappuis, afin de retrouver certaines fioles qui n'ont pas été découvertes lors de la première visite des magistrats.

M. Mangin-Bosquet s'est attaché surtout, jusqu'ici, à fixer définitivement l'emploi du temps de Mme Chappuis le matin de sa mort. Cette enquête a confirmé entièrement celle à laquelle nous nous étions livrés nous-mêmes. Il est bien établi maintenant que pendant toute la matinée du 22 décembre, Mme Chappuis n'a pas quitté la salle d'attente de la gare de Saint-Germain.

Circonstance curieuse : depuis l'arrestation de la sorcière, M. Mangin-Bosquet reçoit chaque jour de nombreuses pointes anonymes contre d'autres spirites de la région.

LA GRÈVE DE MARINS EN ESPAGNE

Barcelone, 6 janvier. — La grève des ouvriers de la marine marchande prend de plus en plus d'extension. Le travail est complètement suspendu dans le port. Vingt vapeurs et de nombreux bateaux de cabotage ne peuvent sortir faute de personnel. Les navires qui arrivent sont aussitôt abandonnés par leurs matelots ; cependant, on ne signale aucune défection dans les équipages des navires étrangers, les grévistes ayant décidé de laisser toute liberté d'action aux marins employés sur ces navires.

L'armateur Folch aurait renvoyé tout son personnel. Les autres maisons se proposent de l'imiter.

Dans une réunion très nombreuse tenue ce matin, les grévistes ont résolu de ne pas céder, quoi qu'il arrive. On a annoncé dans cette réunion que les ouvriers de la marine de Liverpool et de Marseille avaient offert leur aide sans restriction. Les grévistes ont reçu des adhésions de la plupart des corporations analogues de différentes villes maritimes de l'Espagne, en particulier de Cadix, de sorte que la grève parait être à peu près générale.

Un ouvrier gréviste visite chacun des autres ports de l'Espagne, en prévision des événements qui peuvent se produire.

Des patrouilles armées, postées dans les canots de la capitainerie générale, veillent au maintien de l'ordre. Un grand nombre de barques qui voulaient jeter l'ancre ici, pour transmettre des nouvelles relatives à la grève, ont été obligées de passer au large.

Bilbao, 6 janvier. — Les équipages des vapeurs qui ont pour port d'attache Bilbao ont présenté des compagnies d'armateurs les décisions du congrès des matelots de la marine marchande qui a eu lieu à Alicante. Si, dimanche, les armateurs n'ont pas accepté leurs propositions, les matelots se mettront en grève lundi.

Séville, 6 janvier. — Les équipages de trois vapeurs se sont mis en grève. On craint que s'il arrive d'autres navires les équipages n'adhèrent à la grève.

CONTRE LA LIBERTÉ!

La loi de 1901 et les étrangers

Paris, 6 janvier. — Aujourd'hui vient devant la Chambre des appels correctionnels un appel introduit par le ministère public contre Mme Maire qui fut acquittée par jugement du tribunal d'Avallon, devant lequel elle était poursuivie pour avoir continué un établissement dont la fermeture avait été ordonnée.

Ce qui rend cette affaire particulièrement intéressante, c'est le point suivant :

On sait qu'une loi du 4 décembre 1902 punit ceux qui favorisent le fonctionnement de ces établissements en consentant l'usage d'un local dont ils disposent.

Or, le propriétaire de Mme Maire est le prince de Croy, sujet belge.

Le magistrat instructeur envoya à la chancellerie une commission rogatoire pour faire interroger le prince de Croy.

Elle ne fut pas transmise, mais renvoyée au magistrat instructeur avec cette mention, dont elle est revêtue au dossier, et qui se passe de commentaires :

« Les lois susvisées — lois de 1901 et 1902 — pouvant être considérées par les autorités étrangères comme ayant un caractère politique, M. le Garde des Sceaux a décidé qu'il n'y avait pas lieu de provoquer l'exécution du mandat judiciaire dont il s'agit. »

Avant que cette affaire ne vienne devant la Cour, celle-ci a examiné les poursuites intentées par le ministère public contre Mlle Zinck, religieuse sécularisée de la Providence de Troyes, qui avait continué de diriger une école privée à Crucy (Yonne.)

Le Tribunal de Tonnerre l'avait condamnée à 16 francs d'amende, mais avait acquitté une ancienne novice, Mlle Pasteur, qui lui servait de bonne, et le propriétaire, M. Clerc.

Le Parquet a interjeté appel à l'encontre de ces deux derniers.

Mlle Zinck de son côté avait interjeté appel du jugement qui la condamnait.

Me Metman, ancien bâtonnier de Dijon, a soutenu cet appel. M. l'avocat Seligmann a, au contraire, demandé la condamnation des trois prévenues.

La Chambre des appels correctionnels a infirmé le jugement de première instance, et condamné Mme Maire à 16 francs d'amende.

LUMINOL *savon pour le linge, les laines, les flanelles et le ménage.*

TOUS LES VERITABLES GOURMETS mangent du Beurre d'Oosteamp, 13, rue du Bois et dans les dépôts. On porte à domicile. *Téléphone,* 604, 44177–5

Chronique Locale

ROUBAIX

UNE CONFERENCE DE M. JULES ROCHE A L'UNION REPUBLICAINE. — La *Ligue d'Union républicaine du canton de Roubaix* organise pour le dimanche 7 février prochain une conférence avec le concours de M. Jules Roche, ancien ministre du commerce, qui traitera le sujet suivant : « La situation politique et économique et les conditions nécessaires de la République. »

Cette conférence sera suivie d'un banquet par souscription, sous la présidence d'honneur de M. Eugène Motte, député-maire de Roubaix, président de la *Fédération républicaine de France.*

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION PENDANT LE MOIS DE DÉCEMBRE. — Durant le mois de décembre, l'Etat-Civil a enregistré : 70 mariages, 6 divorces, 210 naissances, dont 32 illégitimes, 9 mort-nés, dont 3 illégitimes, et 161 décès. Voici quelles ont été les causes des décès :

Fièvre typhoïde (typhus abdominal), 2; rougeole, 1; scarlatine, 3; coqueluche, 2; diphtérie et croup, 1; tuberculose des poumons, 19; tuberculose des méninges, 4; autres tuberculoses, 1; cancer et autres tumeurs malignes, 10; méningite simple, 6; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 10; maladies organiques du cœur, 12; bronchite aiguë, 3; bronchite chronique, 9; pneumonie, 6; autres affections de l'appareil respiratoire, 28; diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans), 7; cirrhose du foie, 1; néphrite et maladie de Bright, 3; septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales), 2; debilité congénitale et vices de conformation, 3; débilité sénile, 8; suicides, 2; autres maladies, 17; maladies inconnues ou mal définies, 1.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD ET LES INDUSTRIELS. — Nous avons reçu une lettre fort intéressante qui signale un fâcheux état de choses préjudiciable à l'industrie de Roubaix. Nos lecteurs la trouveront plus loin.

POUR LES CONGREGANISTES EXPULSES. — Un comité s'est constitué à Lille pour recueillir les offrandes adressées par les personnes généreuses aux congréganistes expulsés, dont beaucoup se trouvent en exil dans un grand dénuement. Le total des souscriptions s'élève actuellement à la somme de 2.923 fr. 50.

Les dons sont recueillis, à Roubaix, aux adresses suivantes : Mme Armand Masson, 58, rue Neuve; Mme J. Ernoult, 72, rue du Grand-Chemin; Mme Victor Valentin, 63, boulevard de Paris ; Mme Huet-Wallaert, 1, rue du Manège.

LA VIE RELIGIEUSE A ROUBAIX en 1903. — Voici la suite des renseignements relatifs à la vie religieuse, en 1903, à Roubaix :

Paroisse du Saint-Rédempteur. — 315 baptêmes, 109 mariages, 135 enterrements et 24.500 communions.

Paroisse Saint Jean-Baptiste. — 138 baptêmes, 27 mariages, 89 enterrements, et 26.021 communions.

Paroisse Saint-Antoine de Padoue. — 87 baptêmes, 52 mariages, 60 enterrements et 18.000 communions.

NECROLOGIE. — Nous apprenons avec regret la mort de M. William-Skene, de l'importante maison de constructions Skene et Devallée, décédé à Croix dans sa soixante-deuxième année. Ses funérailles auront lieu, samedi, à onze heures et un quart, à Roubaix, au temple de la rue des Arts.

—— M. Louis Toulemonde, manufacturier, vient d'être cruellement éprouvé par la mort de sa femme, née Louis Lagache, qui n'était âgée que de 29 ans.

Mme Louis Toulemonde était l'une des filles du regretté M. Julien Lagache, ancien maire et ancien président de la Chambre de Commerce.

Nous adressons aux deux familles l'expression de notre sympathie attristée.

LES VOLS. — Dans la soirée de dimanche, deux cuviers servant au lavage du linge ont été dérobés dans la cour de M. Mareseaux, rue de la Perche, fort Briet, 7.

UN ACCIDENT DANS UNE CARDERIE. — L'un des ouvriers batteurs de M. Auguste Lepoutre, fabricant, rue de la Redoute, Pierre Dhaene, âgé de 41 ans, demeurant rue des Vélocipèdes, a eu l'extrémité de l'index droit fracturée par un coup de volant de son métier. M. le docteur Ballenghien, qui a examiné l'ouvrier, lui a prescrit un mois de repos.

JAMBE FRACTUREE. — Une ménagère de la rue du Gros-Saule, Joséphine Callewaert, âgée de 60 ans, est tombée, hier, en passant Grande-Rue. Après avoir reçu des soins à la pharmacie Leflon, elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu en voiture d'ambulance.

UNE SAISIE AU MINCK. — Il a été saisi, mardi matin, au Minck, 100 kilos de poisson reconnu impropre à la consommation publique.

VAGABONDAGE. — Un journalier, Léon Delebes, âgé de 26 ans, sans domicile fixe, a été arrêté, mardi soir, vers six heures, rue Nain, sous l'inculpation de vagabondage.

COLERE DE MENDIANT. — Mardi soir, un peu avant quatre heures, un individu abominablement gris, accostait les passants, rue de la Gare, et leur demandait l'aumône, exigeant, à l'aide de menaces, une pièce de 0.50 centimes. L'un d'eux, M. Victor Simon, gérant des *Galeries Roubaisiennes*, n'ayant pas accédé à sa demande, reçut un coup de poing en pleine figure. Un passant se mit à la poursuite du mendiant qui avait pris la fuite et peu après, ce peu commode individu était arrêté par l'agent de sûreté Gautier et l'agent de police Malaquin. Il a déclaré se nommer Oscar Mouquet, teinturier, âgé de 29 ans, demeurant, 72, rue de la Fosse-aux-Chênes.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un mouleur de l'établissements de M. Auguste Lepoutre, fabricant, Jules Delbecq, 19 ans, rue des Longues Haies, a été blessé à la main droite pendant son travail. Dix jours de repos. —— Au peignage de MM. Alfred Motte et Cie, un homme de peine, J.-B. Courchelle, 33 ans, demeurant à Wattrelos, s'est blessé aux bras en démontant des pièces de machine. Quinze jours de repos. Docteur Leplat. —— A la filature de M. Etienne Motte et Cie, un rattacheur, Louis Carré, 36 ans, rue des Récollets, a été blessé à l'index droit par une broche. Huit jours de repos. Docteur Barnard. —— Un charretier de M. Oscar Briet, briquetier, Auguste Murena, 30 ans, rue Pierre-de-Roubaix, a été blessé au pied droit par la roue de sa voiture. Quinze jours de repos. Docteur Labbe. —— Un manœuvre de M. Auguste Pennel, entrepreneur, Fernand Delmarquette, 42 ans, demeurant à Toufflers, s'est blessé au pied droit, pendant son travail. Quinze jours de repos. Docteur Harlet. —— Dans l'atelier de MM. Hannart frères, apprêteurs, Henri Bekack, 19 ans, rue Jeanne-d'Arc, à Croix, s'est blessé à l'épaule en soulevant des pièces de tissus. Huit jours de repos. Docteur Derville. —— Un homme de peine de MM. Lemaire frères et Richardson, industriels, Jacques Sunon, 26 ans, rue Milton, s'est blessé aux reins en soulevant une balle de laine. Huit jours de repos. Docteur Desbonnets. —— L'un des chauffeurs de la Compagnie Nouvelle des Tramways de Roubaix-Tourcoing, Auguste Hurez, rue Magenta, à Wattrelos, s'est blessé au genou gauche en descendant un escalier. Huit jours de repos. Docteur Lepoutre.

NECROLOGIE. — On nous prie d'annoncer la mort de Monsieur Jules Plateaux, veuf de Madame Alp. Lefièvre, décédé à Roubaix, le mardi 5 janvier, à l'âge de soixante-neuf ans. Ses funérailles auront lieu le vendredi 8 courant, à neuf heures, en l'église du Sacré-Cœur. Assemblée : 17, rue de l'Abattoir, Roubaix. 46591d

ENTERREMENTS DU JEUDI 7 JANVIER 1904. — M. Joseph Deprince, neuf heures et demie, église du Saint-Sépulcre. — M. Emile Opsomer, neuf heures, église Saint-Antoine-de-Padoue.

LA SALLE DOMINIQUE donnera dimanche prochain un *Bal des Nez.* Chaque client recevra gracieusement à l'entrée un nez original. 45517d

Pianos Erard, Pleyel et de toutes marques, Cousart, rue du Vieil-Abreuvoir, 8, Roubaix. 45979

LIVRE DE LUXE. — Lire en huitième page, la nomenclature des ouvrages de luxe édités par la librairie Larousse et que tout le monde — du moins tous ceux qui veulent s'instruire — peut se procurer grâce aux facilités de paiement qui sont accordées. 46416d

Pianos de tous facteurs Vente de confiance, MARCELLI, 8 et 10, rue du Bois. 22697

CROIX

BULLETIN DEMOGRAPHIQUE ET SANITAIRE. — Dans le mois de décembre 1903, l'état-civil a enregistré, 24 naissances, dont 3 illégitimes, 12 mariages, 1 divorce et 21 décès.

Les causes de mort sont : fièvre typhoïde, 1; tuberculose des poumons, 3; congestion, 1; maladies organiques du cœur, 4; bronchite aigue, 2; bronchite chronique, 1; pneumonie, 1; autres affections de l'appareil respiratoire, 1; diarrhée, 1; fièvre puerpérale, 1; débilité congénitale, 1; autres maladies, 3; maladies inconnues, 1.

VOL. — Le commissaire de police a reçu mercredi la plainte de Mme Florent Cool, demeurant rue du Creusot, 4, qui lui a déclaré avoir été victime d'un vol dans les circonstances suivantes : Sortie de chez elle lundi soir à 4 heures et demie, elle rentrait à 7 heures et demie avec son fils Ferdinand, âgé de 9 ans. Ce dernier s'étant rendu à la cour, revint en disant qu'il avait trouvé la porte ouverte. Dans la cuisine, Mme Cool crut remarquer que des objets placés dans une armoire avaient été déplacés. Lorsque son mari fut rentré, vers 9 heures, elle inspecta la chambre à coucher et ne put retrouver une cassette en bois dans laquelle elle renfermait ses bijoux. Cette cassette contenait divers bijoux dont elle estime la valeur à 225 ou 250 francs. Deux montres en or, placées dans le même tiroir, n'avaient pas tenté les voleurs.

UNE TENTATIVE d'effraction a été commise mardi soir, sur la porte d'un estaminet inoccupé, rue Chevreul, appartenant à M. J.-B. Lecomte, propriétaire, et loué M. Brulois, brasseur à Croix. Les cambrioleurs ont été dérangés par un passant. Dans la soirée, une femme inconnue s'était présentée chez le propriétaire pour demander des renseignements sur cet estaminet. Son signalement a été donné à la police.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A l'usine à gaz, Emile Popelier, demeurant 28 rue de Soubise, à Roubaix, a eu le pied pris entre la roue et l'avant-train d'un camion. L'accident a déterminé la fracture du péroné de la jambe gauche avec entorse de l'articulation. Le docteur Demoulin a prescrit 3 à 5 semaines de repos. —— Chez MM. Duthoit et Libaud, Gabrielle Boutemy, 19 ans, soudeuse, demeurant rue de Marcq à Wasquehal, a été brûlé à la main gauche par un acide. 8 à 10 jours. Docteur Barroyer.

LANNOY

DANS LA GENDARMERIE. — M. Wallon, ex-maréchal des logis au 4e cuirassiers à Cambrai, est nommé au titre de gendarme à Lannoy. Il est arrivé, ici, hier.

LYS

UN CAS ASSEZ RARE DANS LES ANNALES DE L'ETAT-CIVIL vient de se produire. Un mariage s'y célébrait hier, et les deux futurs époux portaient le nom de Lefebvre. De plus, les quatre témoins des mariés étaient leurs homonymes; de sorte que l'acte de mariage porte, y compris le paraphe du père de la mariée, sept signatures du même nom orthographié uniformément.

ANNAPPES

UNE OCTOGENAIRE QUI SE JETTE DANS UN PUITS. — Au hameau du Marais, vers l'Hempempont, dans une des maisons de la propriété du Maréchal, habite avec sa fille et son beau-fils, Mme veuve Caulliez, née Julie Roussel, âgée de 80 ans. Elle souffre de l'asthme et un rien la contrarie. Hier matin, vers dix heures, à la suite d'une discussion avec ses enfants, elle a tenté de se donner la mort en se jetant dans le puits situé derrière sa demeure. Fort heureusement, une voisine ayant aperçu la pauvre femme, donna l'alarme. Les voisins qui s'étaient empressés d'accourir, trouvèrent Mme Roussel dans l'eau jusqu'aux épaules, se cramponnant à la chaine du puits. Avant de mettre son funeste projet à exécution, elle avait enlevé de son cou, scapulaire et chapelet, et ôté ses sabots. La malheureuse fut retirée du puits, puis, on s'empressa de lui prodiguer les soins qu'exigeait son état. M. l'abbé Flipo, curé de la paroisse, prévenu peu après, vint lui donner les secours de son ministère. On croit que cet acte de désespoir n'aura pas d'autres conséquences.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier agricole, Emile Gillon, 49 ans, travaillant pour le compte de M. François Parent, entrepreneur de battage, route de Tournai, a été blessé au pied droit par la chute d'un essien qu'il portait à réparer. M. le docteur Desconseillez, de Chéreng, a relevé une plaie contuse au gros orteil avec œdème considérable de toute la région métatarsienne. Incapacité de travail de 30 jours.

ASCO

LA STATISTIQUE DE L'ETAT-CIVIL DE 1903 a été établie comme suit : naissances, 85; mariages, 13; décès, 59; reconnaissances d'enfants naturels, 3; transcriptions, 3; soit, 163 actes.

CYSOING

LES LISTES ELECTORALES DE 1904. — MM. Paul Depouille, négociant en fer, et Alphonse Oudar, tanneur, ont été délégués par le Préfet, pour la revision des listes électorales en 1904 dans les première et deuxième sections de Cysoing. MM. Edmond Lefebvre, rentier, et Nabord Queveru, cultivateur, avaient été précédemment désignés par le Conseil municipal pour ces mêmes sections à la session de novembre.

DANS L'ENSEIGNEMENT. — M. Hugot, instituteur-adjoint, et Mme Hugot, institutrice-adjointe, sont nommés à Orchies. M. Hugot est remplacé à Cysoing par Mme Blavier, de Camphin-en-Pévèle. La remplaçante de Mme Hugot n'est pas encore nommée.

LE RECRUTEMENT DE LA CLASSE 1903. — Mercredi, à deux heures de l'après-midi, M. Dewauvrin, maire, a procédé à l'inscription des jeunes gens de la classe 1903. Il y a eu trente inscriptions. Le tirage au sort pour les conscrits du canton aura lieu le jeudi 21 janvier à neuf heures du matin.

BOURGHELLES

REVISION DES LISTES ELECTORALES. — Ont été désignés par le Préfet pour la revision des listes électorales en 1904, MM. Louis Sainquintin et César Lefebvre.

LES REPARTITEURS pour les contributions directes en 1904, sont MM. Louis Sainquintin, Jules Descamps, François Duthoit, René Waflart, Henri Delecourt, Paul Niellet, membres résidents; MM. Louis Quique, de Bachy, Valéry Masquelier, Louis Thieffry et Léon Menet, de Cysoing.

LA FOURNITURE DU CHARBON nécessaire à la commune pendant l'année 1904 a été adjugée à M. Ballenghien-Descamps.

BACHY

PROCES-VERBAL a été dressé au nommé Bourbotte, cultivateur, pour avoir tendu des collets.

MOUCHIN

MORT DES SUITES DE BRULURES. — Dans notre numéro du 28 décembre dernier, nous avons relaté l'incendie qui s'est déclaré à la ferme de M. Léon Mathon, cultivateur, au hameau de Berçu, au cours duquel un charretier, Jean-Louis Lacquement, âgé de 70 ans, reçut de graves brûlures. La victime de cet affreux accident vient de mourir à l'hospice de Cysoing après d'horribles souffrances.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

A ROUBAIX, Grande-Rue, 71

A TOURCOING, rue Carnot, 5

Impressions pour Sociétés Financières ou Industrielles. **Actions. — Obligations. — Factures. — Bordereaux. — Quittances. — Circulaires. — Modèles divers. — Têtes de Lettre. — Registres. — Carnets, etc., etc.** — Livraison rapide. — Exécution soignée. — Prix modérés. 4

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire (typographie)	1.25
100 cartes ivoire (calligraphie)	1.75
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire, deuil (typographie)	2.50
100 cartes ivoire, deuil (calligraphie)	3 »
100 cartes ivoire, deuil (gravure)	3.50
Elle fournit également une *jolie boite* contenant :	
100 cartes ivoire (typographie) et 100 enveloppes	1.75
Même boite (calligraphie)	2.25
» » (gravure)	2.75
Même boite deuil (typographie)	3.50
» » » (calligraphie)	4 »
» » » (gravure)	4.50

Pour Tourcoing, les commandes sont reçues 5, rue Carnot.

WATTRELOS

BULLETIN DE STATISTIQUE SANITAIRE DE DECEMBRE. — Il y a eu en décembre 17 mariages, 3 divorces, 60 naissances, 36 décès. 20 enfants ont été placés en nourrice dans la commune, dont quatorze nés à Wattrelos, et six au dehors. Causes des décès : tuberculose des poumons, 7; cancer et autres tumeurs malignes, 2; méningite simple, 1; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 2; bronchite aigue, 6; bronchite chronique, 1; affection de l'appareil respiratoire, 6; diarrhée et entérite, 1; débilité congénitale et vices de conformation, 1; débilité sénile, 1; morts violentes, 2; suicide, 1; autres maladies, 5.

A LA FRATERNELLE WATTRELOSIENNE. — Dimanche a eu lieu, chez M. H. Cappart, rue de Roubaix prolongée, la réunion générale des membres participants de la société de prévoyance et de secours mutuels *La Fraternelle Wattrelosienne*, fondée tout récemment. La réunion avait pour but la constitution définitive de la Commission administrative. La présidence de cette jeune société a été confiée à M. Léopold Moninck, et la vice-présidence à M. Victor Evely. M. le docteur Leplat a été choisi par l'assemblée comme médecin de la société, et M. Blanquart comme pharmacien. Voici comment est constitué le reste de la Commission : Secrétaire, M. J.-B. Cappart; trésorier, M. H. Cappart; commissaires MM. Désiré Devetter, Achille Jilain, Léon Verbruges, Stanislas Debaetseleer.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Le wattman Emile Lemière, demeurant à Wattrelos, rue de Beaumetz, s'est fait une entorse du péroné en descendant de son tramway. Quinze à vingt jours de repos lui ont été prescrits par le médecin. —— Une ouvrière de l'usine Dhalluin-Lepers, Marie Delcroix, étant montée sur l'ensouple de son métier, pour arranger les lisières, a glissé et dans sa chute, s'est fait une entorse au pied gauche. —— Une ouvrière du même établissement, Célina Bourgois, a eu l'ongle du petit doigt droit arraché en plaçant une broche de bobinoir, 10 jours prescrits par le docteur Lerouge.

L'Annuaire Général du Département du Nord pour 1904

vient d'être mis en vente en librairie et chez les éditeurs J. Wigniolle et Cie, 31, rue Faidherbe, à Lille. Un superbe volume de 2.700 pages, avec notice historique sur Lille, et carte départementale. Aux nouveaux **plans de Lille et de Roubaix**, il a été ajouté cette année le **nouveau plan de Tourcoing**. L'Annuaire contient la liste complète des administrations et services, méthodiquement classés, les désignations à Lille et à Roubaix, en tête de chaque rue : de la perception, justice de paix, paroisse, commissariat de police, bureau de vote, canton; et à Lille, l'explication de la dénomination — le bassin houillier du Nord et du Pas-de-Calais, la liste des distilleries, raffineries et sucreries de toute la France; dans chaque commune les numéros de téléphone de tous les abonnés; enfin en tête des principales rubriques des listes professionnelles de Lille, l'indication du syndicat ou de la chambre syndicale.

Prix : Le volume complet du département (relié en toile) .... **10 fr.**

Lille et son arrondissement (relié en toile). **5 fr.**

Roubaix-Tourcoing et leurs communes (relié en toile) .... **2 fr. 75**

Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Valenciennes; chaque volume...... **1 fr. 50**

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix.*

TOURCOING

LES FINANCES MUNICIPALES depuis vingt ans

Continuons notre étude comparative par le rapprochement des dépenses effectuées en 1884 de celles prévues pour l'année 1904.

Les frais généraux d'administration se sont accrus dans des proportions considérables : alors qu'ils n'atteignaient que 64.419 fr. 69 en 1884, ils sont portés au budget de 1904 pour 127.888 fr. 25. Les traitements du personnel de la Mairie ont passé de 32.768 francs 12 à 69.044 francs ; le fonctionnement de la Recette municipale absorbe aujourd'hui 20.044 fr. 25 au lieu de 4.116 fr. 10 il y a vingt ans. Il faut ajouter actuellement des rubriques nouvelles qui n'existaient pas autrefois, telles : indemnités à M. le Maire pour frais de représentation, 3.500 francs ; frais nécessités pour missions spéciales confiées à des conseillers municipaux et chefs de services, 1.000 francs ; service télégraphique et téléphonique de nuit, 5.700 francs.

Le service de police nécessite également des dépenses de beaucoup plus élevées maintenant qu'il y a vingt ans. Ces dépenses s'élevaient, en 1884 à 62.514 francs : elles ont plus que doublé et atteignent présentement près de 150.000 francs. Il est vrai de dire que le nombre des commissaires comme le nombre des agents s'est très sensiblement accru.

Les frais de perception de l'octroi sont prévus, en 1904, pour 159.390 francs, alors qu'ils n'étaient que de 82.959 fr. 64. La différence parait forte, mais le pourcentage, c'est-à-dire la proportion entre le produit des taxes d'octroi et les frais de perception, n'a guère varié. Ce pourcentage était de 9 et demi pour cent environ en 1882, et maintenant il n'atteint pas tout à fait dix pour cent.

Le service de secours contre l'incendie ne coûtait à la Ville, il y a vingt ans, que 28.515 fr. 30 ; aujourd'hui, c'est une dépense de 61.782 francs. L'organisation modèle dont nous jouissons ne pouvait d'ailleurs s'effectuer sans un gros sacrifice d'argent.

Nous avons parlé déjà des charges qu'imposait à la Ville l'assistance publique ; nous avons l'intention de consacrer un chapitre particulier à l'Instruction publique qui absorbe une très notable partie des finances communales.

LE DRAME DE L'HOPITAL. — Les funérailles de Sylvie Vanspeybrouck, la victime du drame de dimanche, on eu lieu mercredi matin à neuf heures. Contrairement à ce que nous pensions, ces funérailles ont été purement civiles, la défunte n'ayant pas été mariée à l'église. Les parents suivaient presque seuls le corps, qui a été inhumé au cimetière du Pont-de-Neuville. Il y avait peu de curieux sur le parcours de l'hôpital au cimetière.

UNE CHUTE DANS LA RUE. — Mercredi matin, vers six heures, Mme Clara Leglet, 47 ans, papillonneuse, chez MM. Ch. Tiberghien et fils, rue de Paris, passait rue de Lille, lorsqu'en face du numéro 71, elle tomba sur le trottoir. Dans sa chute, elle s'est déboîté la cheville gauche. Relevée aussitôt, Mme Leglet a été reconduite en voiture à son domicile, rue du Château, 2. M. le docteur Carrette, lui a donné des soins.

UN VOL DE LINGE. — Dans la soirée de mardi, entre cinq heures et cinq heures et demie, des malfaiteurs inconnus ont pénétré chez M. Moerman, rue de Moscou, 66, et ont dérobé du linge qui séchait dans la cour. Une enquête est ouverte.

LES PIGEONS VOYAGEURS. — Des procès-verbaux ont été dressés à J.-B. D..., 37 ans, et à Léon W..., 37 ans, pour infraction à la loi sur les pigeons voyageurs.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Valentin Roussel, un tisserand, Henri Vanoverschelde, âgé de 30 ans, a été blessé à l'œil droit par un bras de chasse. Huit jours de repos. Docteur Leduc. —— Louis Dutha, âgé de 14 ans, tireur de cordes chez M. Emile Parmentier, s'est fait une entorse au pied droit en tombant d'un gril. Huit jours de repos. Docteur Desbonnets. —— Un menuisier, Marcel Cattoire, âgé de 18 ans, s'est piqué à la main en travaillant. Dix jours de repos. Docteur Desbonnets. —— Chez MM. Motte-Dewavrin, un magasinier, Lucien Guelton, âgé de 21 ans, s'est blessé à la main gauche avec un crochet en manipulant des balles de laines. Quinze jours de repos. Docteur Duquennoy.

L'AUTORISATION DE BATIR a été obtenue pendant le mois de décembre par : MM. Desurmont, rue du Cymbale, 1 mur; Dujardin, boulevard Descat, 1 maison; Leuridan, rue de la Blanche-Porte, 1 maison; Agache Leman, rue des Carliers, 1 maison.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de mercredi, il est arrivé aux Halles, les denrées suivantes : Huitres, 1.000; marée, 1.300 kilos; beurre, 40 kil.; fromage, 40 kilos.

LA CONSTIPATION dans bien des cas est l'unique cause des migraines répétées; aussi l'usage du Pain Normal Français doit-il être conseillé aux migraineux. *(Voir aux annonces).* 46520

DÉMÉNAGEMENTS pour tous pays, voitures capitonnées, HENRI DAEL FILS, rue Nationale, 89. 38034

12 portraits soignes 5 francs avec prime. 6 pour 3 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing

MARCQ-EN-BARŒUL

LES TROUVAILLES. — M. Cyrille Doms, wattman aux tramways électriques, demeurant au hameau de l'Entrepôt, tient à la disposition de son propriétaire, un porte-monnaie contenant une certaine somme, qu'il a trouvé sur la place de la Mairie.

BOUSBECQUE

LA FÊTE ANNUELLE DE L'ADORATION aura lieu le 17 janvier prochain; les exercices préparatoires commenceront dimanche prochain et seront prêchés par M. l'abbé Pionnier, misisonnaire diocésain.

STATISTIQUE PAROISSIALE. — En 1903, il a été procédé en l'église de Bousbecque à 122 baptêmes, 23 mariages et 66 funérailles.

ACCIDENT DE TRAMWAY. — Un étranger dont on n'a pu connaître le nom, voulait monter rue de Menin, sur le tramway, qui, mercredi matin, vers 10 heures, se dirigeait vers Armentières. Mal lui en prit, car il fut violemment projeté sur la chaussée; il s'est fait, dans sa chute, plusieurs blessures heureusement peu graves. L'inconnu a pu continuer sa route après avoir reçu quelques soins dans une maison voisine.

HALLUIN

UN ACCIDENT s'est produit dans l'après-midi de mercredi à la tuilerie du Pottelberg. Un ouvrier habitant Reckem, a eu le pied gauche pris dans un engrenage. Une partie du talon a été enlevée. Le blessé a été reconduit à son domicile, hameau du Pont-Neuf, après avoir reçu les soins d'un médecin. Il subira une incapacité de travail assez longue.

QUESNOY-SUR-DEULE

L'ECHENILLAGE. — Un arrêté préfectoral prescrit, sous peine de poursuites, que l'échenillage des arbres,

---

FEUILLETON DU 8 JANVIER 1904 N° 213

LA JOUEUSE D'ORGUE

par XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

LA PETITE MARTHE

Le bruit, déjà si faible de leurs voix, diminua, puis s'éteignit complètement.

Véronique, pâle et chancelante, avait tout entendu.

Elle aurait voulu crier, appeler, mais sa voix était comme paralysée dans son gosier.

Et d'ailleurs, à son appel, qui serait venu?

Les assassins peut-être...

Une sueur d'épouvante glaçait ses tempes.

Elle était certaine d'avoir bien compris.

Son oreille avait bien été frappée par ces mots :

— « *Qui pourrait soupçonner que les introuvables auteurs du crime de Saint-Ouen sont aujourd'hui les hôtes du juge d'instruction chargé de les faire arrêter ?* »

Mais ces voix assourdies, elle ne les reconnaissait pas.

Quels étaient les hommes qui venaient de parler ainsi ?

— Et je suis aveugle !... aveugle !... — se dit la pauvre femme avec amertume. — J'aurais pu les voir par quelque fissure des volets de cette grille, je les aurais reconnus... car j'en connais un, et le hasard, dont je désespérais, l'amène auprès de moi !... Et je ne puis rien !... rien !... ah ! il me faut la vue ! il faut qu'on me rende mes yeux !... Au risque d'y laisser ma vie, je veux voir. !

Sans élever la voix, Véronique appela :,

— Marthe !... Marthe !...

L'enfant, aussitôt éveillée, se dressa vivement.

Elle demanda :

— Quoi, grand'mère?

— Viens ici...

— Me voilà.

— Regarde par les fentes de cette grille qui est là, devant nous... — Regarde... Regarde... de l'autre côté il y a deux hommes.

Marthe s'approcha.

Entre les pilastres et le cadre de la grille, il y avait un petit intervalle.

L'enfant plongea ses regards dans le parc de la villa Savanne.

— Je ne vois rien que des arbres, — grand'mère, — fit-elle, — il n'y a personne.

— Regarde mieux Je te dis qu'il y a quelqu'un.

— Attends, grand'mère, je vais grimper... Soutiens-moi.

Marthe posa ses pieds sur les traverses de fer de la grille, et, soutenue par Véronique, elle éleva sa tête au-dessus des volets de tôle.

— Eh bien ? — demanda l'aveugle.

— Grand'mère, je vois par-dessus la grille.

— ... tu ne vois rien ?

— Ah ! si... si...

— Deux hommes, n'est-ce pas?

— Oui, au travers des arbres...

— Tu aperçois leurs visages ?

— Non... ils sont trop loin... Ils disparaissent... Je ne les vois plus.

— Alors, si tu les rencontrais, tu ne pourrais pas les reconnaître ?

— Oh ! non, grand'mère, ce serait impossible...

— Mais leurs vêtements ?... leurs coiffures ?

— Il m'a semblé qu'ils étaient tête nue et habillés de noir, ou, au moins, de couleurs sombres.

— Ils ne reviennent pas ?

— Non, grand'mère.

Marthe était redescendue.

— Où sommes-nous ici ? — demanda Véronique.

— Sur le quai de Marne, grand'mère.

— Au Parc Saint-Maur ?

— Oui, grand'mère.

— En face de quelle propriété nous trouvons-nous ?

— Ah! je ne sais pas... — De ce côté, il n'y a qu'un petit chalet, très joli...

L'enfant cherchait à distinguer au-dessus des cimes des arbres moutonnant comme une mer de verdure, la maison dont les toits d'ardoise se profilaient sur le ciel au sommet de la côte.

— Ah ! je sais... je sais... — fit-elle tout à coup.

— Je reconnais les girouettes... C'est la propriété de M. Savanne.

— La propriété de M. Savanne... — répéta l'aveugle. — Mais oui...! J'aurais dû le deviner puisque l'un des deux misérables a dit : — *Nous sommes les hôtes du juge d'instruction...* — Viens Marthe... Conduis-moi... Roulons l'orgue — Il faut que je voie M. Henri Savanne... Il faut qu'il me rende la vue !... Viens !... Viens !...

Marthe conduisit sa grand'mère auprès de l'orgue placé sous les arbres, et, guidant Véronique, elle se dirigea avec elle du côté de l'avenue du Nord.

O'Brien, caché dans un massif d'arbustes, sur les bords de la Marne, n'avait rien perdu de la pantomime expressive de Mme Sollier.

Mais — ne pouvant entendre — il cherchait vainement à se rendre compte du sens de cette pantomime.

Un instant il eut la pensée de s'approcher de l'aveugle et de sa petite-fille.

Mais, au moment de le faire il hésita, et décidément s'abstint.

Lorsque toutes deux passèrent devant lui il fit en sorte de ne point se laisser voir, et ce fut seulement quand elles eurent tourné l'angle de l'avenue qu'il se décida à quitter sa cachette et à les suivre de loin.

Pour arriver à la villa Savanne, la montée de la côte était rude, ce qui n'empêchait pas Véronique, fiévreuse, impatiente d'arriver, de hâter le pas en poussant l'orgue avec vigueur.

Le magnétiseur les vit faire halte devant la grille d'honneur de la villa Savanne.

Marthe quitta sa grand'mère et s'approcha de la petite porte bâtarde placée à côté de la demeure du jardinier-concierge.

Celui-ci était sur le seuil, prêt à ouvrir les deux battants de la grille quand les voitures partich pour l'excursion au monument de Champigny rentreraient.

Il reconnut la petite fille qui était venue quelques jours auparavant chez le juge d'instruction avec sa grand'mère.

Raisant deux pas en avant, il dit :

— Le moment est mal choisi, ma fillette... — Il y a grande réception aujourd'hui à la villa... — Ça n'est pas la peine de tourner la manivelle de votre instrument... — Les dames sont sorties en promenade, les messieurs sont occupés à droite et à gauche... — On ne ferait aucune attention à vous.

Véronique avait entendu.

Au risque de se heurter contre quelque obstacle en marchant sans guide, elle se dirigea vivement vers l'endroit où parlait le concierge.

— Monsieur — lui dit-elle — il faut m'ouvrir... Il faut que je voie M. Henri Savanne... Il le faut absolument.

— Mais c'est impossible, ma bonne femme.

— Pourquoi ?

— Comme je viens de l'expliquer à votre moucheronne, c'est fête chez nous, et même double fête... — La maison est pleine d'invités et M. Henri Savanne n'est pas visible.

Véronique ne se découragea point.

— Je vous répète qu'il faut que je le voie..., Qu'il faut que je lui parle... — répliqua-t-elle avec force. — Marthe, ma mignonne, agite la cloche... que les maîtres sachent que quelqu'un est là... — Sonne, mon enfant, il faut que nous entrions, avant que personne puisse sortir de cette maison !

Marthe, obéissante, allait sonner, au grand scandale du concierge jugeant son autorité méconnue, lorsque Henri, sortant de la villa, parut sur la plus haute marche de l'escalier du perron.

L'enfant l'aperçut.

— Monsieur Henri, monsieur Henri, — cria-t-elle, — venez... venez vite... — grand'mère veut vous parler...

Le jeune homme fit signe de la main qu'il avait entendu et prit le chemin de la petite porte derrière laquelle se trouvaient l'aveugle et Marthe.

— Ouvrez ! — commanda-t-il au concierge.

Celui-ci se hâta d'obéir.

L'enfant prenant sa grand'mère par la main lui fit franchir le seuil.

— Que se passe-t-il donc, madame Sollier ? — demanda Henri à Véronique.

(A suivre). XAVIER DE MONTÉPIN.